

ERASMUS PRISME 6 - PALERME, Italie

Séjour du 10 au 13 février 2025

A - Contexte de la mobilité				
Dates d'observation	10-13 février 2025			
Ville et pays	Italie - Palerme			
Observateurs	Participant/e	Établissement	Ville	Fonction
	GARNIER Véronique	Ecole primaire Georges Combe - les Sieyes	Digne-les-Bains	Directrice
	MAURER Karine	Collège Emile Honoraty	Annot	Assistante
	LICHIERE Guilhem	Collège Emile Honoraty	Annot	Enseignant d'italien
	NICAISE Jean-Raphaël	Lycée général & technologique Pierre-Gilles de Gennes	Digne-les-Bains	Proviseur
	BEN SAHIN REMIDI Nathalie	Lycée général & technologique Pierre-Gilles de Gennes	Digne-les-Bains	Enseignante d'anglais
	GODEAU Isabelle	CASNAV 13	Marseille	Coordonnatrice académique
	VIGNERIE Catherine	DRAREIC	Marseille	Chargée de mission
	DJEKOU Serge (Coordinateur)	Collège Emile Honoraty	Annot	Principal adjoint
Structures visitées	<p>Lundi 10/02 Ufficio Scolastico Regionale Sicilia Mardi 11/02 Direzione Didattica Statale «Aristide Gabelli », niveau primaire Mercredi 12/02 Istituto di Istruzione Secondaria Superiore « Francesco Ferrara », niveau lycée Association Multivolti Jeudi 13/02 ICS Perez-Madre Teresa di Calcutta, niveau primaire et collège</p>			
Personnes rencontrées	<p>Mme Patrizia Abate, <i>dirigente tecnico</i> à l'USR de Sicile Mmes Marcella Polimeno (chef d'établissement) et Sabrina Sardella, référente Mmes Ilaria Virciglio (chef d'établissement) et Mariella Palermo Association Multivolti Mme ____ Mmes Sabrina Morino (chef d'établissement) et Ada Calanni Macchio et M. Alberto Favata, professeur</p>			



B - Compte-rendu, analyses et perspectives

1. LES MIGRATIONS EN CONTEXTE SICILIEN

La Sicile, en tant que plus grande île de la Méditerranée, a longtemps été un carrefour culturel et un point d'entrée pour de nombreux migrants cherchant refuge ou de meilleures opportunités en Europe. Sa position géographique, à proximité des côtes africaines, en fait une porte d'entrée stratégique pour les personnes fuyant des conflits, des persécutions, ou des conditions économiques difficiles.

Avec ses ports comme Palerme et Catane, cette province italienne est souvent le premier point d'accueil pour ces migrants, qui espèrent trouver une vie meilleure.

De nos jours, elle est l'un des principaux points d'arrivée des flux migratoires en Europe, notamment pour les populations en provenance d'Afrique du Nord, d'Afrique Sub Saharienne (Ghana notamment) et d'autres régions touchées par des conflits, la pauvreté ou l'instabilité politique comme le Bangladesh et le Sri Lanka.

L'île joue un rôle clé dans l'accueil des migrants, avec des centres d'hébergement et des dispositifs d'intégration mis en place par les autorités locales, les ONG et les associations humanitaires. Palerme, en particulier, s'est affirmée comme une ville refuge, adoptant une approche inclusive et solidaire sous l'impulsion de ses dirigeants (cf Leo Luca Orlando, ancien maire de la ville qui s'opposa à la politique d'accueil européenne et proposa la *Charte de Palerme**) et de la société civile (cf l'association

Moltivolti visitée en J3). Cependant, cette dynamique d'accueil s'accompagne de défis importants, notamment en matière d'intégration sociale et d'accès aux services essentiels comme l'éducation.

L'un des aspects majeurs de cette intégration concerne la scolarisation des élèves migrants. Avec un nombre croissant d'enfants issus de l'immigration dans les écoles palermitaines, le système éducatif local est confronté à plusieurs enjeux : l'apprentissage de la langue italienne, l'adaptation des programmes scolaires, la lutte contre la discrimination et le décrochage scolaire, ainsi que l'accompagnement des familles dans leur insertion sociale.

Charte de Palerme : document proposant un certain nombre de **prestations et de droits qui devraient être octroyés aux migrant-e-s**. Parmi ces propositions figure notamment la mobilité pour toutes et tous comme un droit inaliénable, avec pour conséquence l'abolition du permis de séjour au sein de l'Union européenne.

La Charte demande également des modifications des règlements de FRONTEX (l'agence européenne de garde-frontières et de garde-côtes) et de Dublin afin de mettre sur pied une **mission européenne de sauvetage en mer** et d'éliminer l'exigence des procédures dans le premier pays d'arrivée. D'autres propositions en faveur des migrant-e-s sont faites dans le domaine de l'emploi, de l'accès au logement, de la santé ou encore de la citoyenneté.

2. COMPARAISON DES SYSTÈMES ÉDUCATIFS

Le ministère de l'Éducation nationale en France est une institution centralisée, dirigée par un ministre nommé par le président de la République. Le ministère est responsable de l'élaboration des politiques éducatives, de la gestion des programmes scolaires et de la supervision des établissements d'enseignement à travers le pays. Il travaille en étroite collaboration avec les académies, qui sont des divisions régionales de l'éducation, chacune dirigée par un recteur. Les académies ont pour mission de mettre en œuvre les politiques nationales au niveau local, d'assurer la qualité de l'enseignement et de veiller au bon fonctionnement des écoles.

En Italie, le ministère de l'Éducation, de l'Université et de la Recherche (MIUR) est l'organe central chargé de l'éducation. Le MIUR est dirigé par un ministre, nommé par le président de la République, et est responsable de la formulation des politiques éducatives nationales, de la gestion des universités et de la promotion de la recherche scientifique. Contrairement à la France, le système éducatif italien est plus décentralisé, avec un rôle important joué par les régions. Chaque région a son propre bureau de l'éducation, qui est responsable de la mise en œuvre des politiques nationales et de la gestion des écoles au niveau régional. Cette décentralisation

permet une plus grande adaptation aux besoins locaux et une meilleure gestion des ressources.

Comparaison

- Centralisation vs. Décentralisation : La France adopte un modèle centralisé, où les décisions sont prises par le ministère et mises en œuvre par les académies régionales. En revanche, l'Italie favorise un modèle décentralisé, avec une plus grande autonomie accordée aux régions pour gérer leurs systèmes éducatifs.

- Structure administrative : En France, les académies (30 académies) jouent un rôle clé dans la mise en œuvre des politiques nationales, tandis qu'en Italie, les bureaux régionaux de l'éducation (18 USR) ont une influence significative sur la gestion des écoles et l'adaptation des politiques éducatives aux besoins locaux.

- Responsabilités : Les ministères des deux pays sont responsables de la formulation des politiques éducatives et de la supervision des établissements d'enseignement, mais la décentralisation italienne permet une gestion plus flexible et adaptée aux spécificités régionales.

Les deux systèmes sont divisés en cycles et l'éducation est gratuite et obligatoire.

Structure de l'Enseignement

1 Préscolaire

Italie : Scuola dell'Infanzia (3-5 ans, non obligatoire) France : École maternelle (3-6 ans, obligatoire)

2 Primaire

Italie et France : 5 ans, 6-11 ans

3 Secondaire

Italie : (3 ans collège + 5 ans lycée) France : (4 ans collège + 3 ans lycée)

Scolarité Obligatoire

Italie : de 6 à 16 ans

France : de 3 à 16 ans

Approche Pédagogique

Italie

Apprentissage théorique, axé sur la culture générale

France

Approche mixte, avec spécialisation progressive

Langues Vivantes

Importance accrue en Italie, obligatoires dans les deux pays

Horaires d'enseignement

En Italie, la semaine scolaire est souvent répartie sur **5 ou 6 jours**, avec des journées généralement plus courtes qu'en France (souvent jusqu'à 13h ou 14h). Toutefois, certaines écoles proposent un **temps plein** avec un déjeuner inclus. En Sicile, les horaires scolaires suivent généralement ces standards nationaux. Cependant, il peut exister des variations locales en fonction des établissements et des choix pédagogiques spécifiques

Voici un aperçu général :

École primaire (Scuola primaria)

- **Durée** : 5 ans (de 6 à 11 ans).
- **Horaires** : Les élèves suivent généralement entre 24 et 30 heures de cours par semaine. Certaines écoles proposent un temps plein de 40 heures hebdomadaires, incluant des activités l'après-midi.

Collège (Scuola secondaria di primo grado)

- **Durée** : 3 ans (de 11 à 14 ans).
- **Horaires** : environ 30 heures par semaine, réparties sur 5 ou 6 jours. Les cours se terminent généralement en début d'après-midi, vers 14h.

Lycée (Scuola secondaria di secondo grado)

- **Durée** : 5 ans (de 14 à 19 ans).
- **Horaires** : Le volume horaire hebdomadaire varie selon le type de lycée :
- **Lycées généraux (Licei)** : entre 27 et 31 heures.
- **Instituts techniques (Istituti tecnici)** : environ 32 à 35 heures.
- **Instituts professionnels (Istituti professionali)** : jusqu'à 36 heures.

Diplômes de fin d'étude

Collège (Scuola secondaria di primo grado) : Licenza Media

Lycée (Scuola secondaria di secondo grado) : Esame di Stato

Autonomie des établissements

Italie : plus grande autonomie dans la gestion du budget et du personnel

France : autonomie limitée, forte centralisation des décisions

Programmes

Italie : plus flexibles

France : uniformité nationale

Financement de l'éducation

État : principal financeur dans les deux pays.

Régions : rôle plus important en Italie.

Communes : contribution locale dans les deux systèmes

Réformes et évolutions

France : réformes fréquentes (rythmes scolaires, lycée, baccalauréat)

Italie : réformes plus lentes, focus sur l'autonomie des établissements.

3. AU QUOTIDIEN EN PRIMAIRE

La scolarisation des élèves est obligatoire à 5 ans.

Maternelle, facultative (pour la plupart publiques et payantes en fonction des revenus, "*scuole dell'infanzia*" de 3 à 5-6 ans : 3 années

Primaire "*Primaria*" de 6 à 10-11 ans : 5 années

La semaine d'un élève s'étale sur 5 journées pour une durée comprise entre 24 et 40h (Cours + repas + ateliers l'après-midi + soutien), en fonction du projet pédagogique de l'école, du contexte de scolarisation des élèves et de l'accord des familles.

La taille des écoles visitées est comparable à celle d'un collège (effectif entre 500 et 700 élèves). Il y a plusieurs sites, une direction principale et des adjoints sur chaque site.

Les deux écoles visitées présentent des profils très différents : la première, située dans un quartier excentré, n'accueille aucun élève EANA, la seconde, au centre-ville dans le quartier de Ballaro, accueille environ 70% d'élèves de nationalités différentes, première ou seconde génération de migrants.

Cependant, on peut relever certaines constantes dans l'accueil des élèves :

- Une attention particulière pour le vivre ensemble, le bien-être et le développement des compétences psycho-sociales.

Dans chacune des écoles, des affichages, des actions rappellent et montrent l'accent porté sur ces thématiques (v.photos ; mots croisés avec définitions vivre ensemble).



● L'inclusion des élèves EBEP qu'ils soient porteurs de handicap ou EANA
Il n'existe pas de dispositif particulier (ULIS, UPE2A). Ils sont accueillis dans les classes ordinaires, avec les autres élèves.



Cependant des aménagements sont mis en place.

- L'effectif de la classe varie en fonction des élèves accueillis.
- Un enseignant supplémentaire est affecté à la classe et travaille en co-intervention à quoi peuvent s'ajouter un "assistant d'inclusion" et un "assistant d'hygiène" quand il s'agit d'un élève porteur de handicap.

On peut parler d'une gestion inclusive du groupe-classe. Tous les élèves avec handicap ont accès au premier cycle d'enseignement.

- des heures de classe supplémentaires sont proposées.

Les besoins des élèves sont consignés dans un document type LPI, réévalué chaque année. Des réunions, type ESS sont organisées 3 fois/an pour chaque élève porteur de handicap.

Concernant les élèves migrants, des associations peuvent apporter une aide, plutôt en dehors de l'école.

Au quotidien, c'est l'équipe enseignante qui assure l'accueil, les apprentissages, les projets, les demandes d'aide, les remplacements ...

L'école propose en début d'année un projet pédagogique avec des actions qui sont validées par l'ensemble des enseignants et des familles.

Ex : enseignante proposant "un atelier parents", travail sur la parentalité avec les parents et les enfants (environ 80 familles dans une école de 800 élèves).



Ex : atelier pratique musicale (orchestre et chorale)

Ex : ouverture à l'international, projets Etwinning

De nombreux projets interculturels et inclusifs sont mis en place afin de faire découvrir la culture de l'autre, la comprendre et la respecter.

Des difficultés cependant à fidéliser les familles migrantes et à les impliquer dans les actions de l'école. La question de la poursuite de la scolarité au lycée classique et en études supérieures se pose : nombre d'élèves migrants stoppent leurs études pour intégrer le monde du travail.

4. AU QUOTIDIEN AU COLLÈGE

Nous avons été accueillis sur les deux sites de l'Istituto Comprensivo "Perez - Madre Teresa di Calcutta" (dorénavant IC Perez) qui regroupe élèves de la maternelle, de l'élémentaire et du collège. La Cheffe d'Établissement de ce **groupe d'établissements** explique que cette mutualisation de moyens a commencé en 1994 avec la loi de tutelle de la montagne, sur le principe du "dimensionamento." Le rattachement de l'ensemble des collèges italiens à cette forme "multisite", initiée en 1994, est en cours d'achèvement dans les années à venir d'après la Cheffe d'Établissement.



L'IC Perez est situé au cœur du **quartier populaire** Ballarò. Il compte 950 élèves, dont **70% d'élèves étrangers**, d'après l'enseignant intervenant. L'effectif des classes est généralement d'une quinzaine d'élèves et n'excède pas 20 élèves.

La majorité de ces élèves est issue des communautés du Bangladesh et du Ghana. Ils sont considérés NAI durant les 18 mois suivant l'arrivée sur le territoire. Une enseignante a pour "funzione strumentale" (bénéficiant d'un bonus de rémunération) une **mission inclusion** : A son arrivée, l'élève étranger est affecté dans sa classe d'âge.

L'enseignante missionnée évalue ses compétences linguistiques, puis réunit une commission ad hoc en vue de l'affectation de l'élève.

La commission est constituée du secrétariat et de l'équipe pédagogique de la classe initiale de rattachement de l'élève.

La commission décide d'affecter l'élève à titre définitif dans sa classe d'âge, ou a minima dans la classe inférieure, sans dépasser un an d'écart, car l'accent est mis sur la socialisation avec les camarades.

L'établissement constitue également un pôle de "l'**observatoire sur le décrochage**", maillage sur tout le territoire sicilien. On observe chez les élèves étrangers une surorientation vers les filières techniques et professionnelles

A travers de "**Pacte de communauté**" L'établissement a tissé des liens avec des partenaires extérieurs, tels que Life2life ou encore ITASTRA. ITASTRA désigne le département d'enseignement d'italien aux étrangers (IL2) de l'Université de Palerme. Sous forme de stage, les étudiants de la filière IL2 proposent des cours de langue aux élèves de IC Perez, certains après-midis de la semaine.

Concernant des pratiques d'évaluation, l'établissement a abandonné le système de notes chiffrées pour revenir aux traditionnels "giudizi" utilisés auparavant, car d'après l'équipe locale ils conviennent mieux à l'évaluation par compétence prônée par l'Union Européenne : Non sufficiente / Sufficiente / discreto / buono / distinto / ottimo

Concernant l'orientation des élèves étrangers après la « Licenza Media » (DNB), l'équipe locale nous signale un passage de

- 60% en lycée professionnel
- 35% en filière technique
- 5% en lycée général

A l'issue de notre visite de classes, les élèves nous ont présenté en français des **plats typiques** de leur pays d'origine, que leurs parents avaient préparés à l'avance. Nous avons été agréablement surpris par les compétences linguistiques des élèves issus de la migration. Le français ne constitue pour eux qu'une LV2, mais en raison du multilinguisme acquis antérieurement, les compétences en français sont impressionnantes.

Un spectacle de l'**orchestre du collège** nous a également été présenté : Des élèves provenant des différentes classes du collège ont interprété trois compositions avec chant, bois, cuivres et cordes. Les instruments sont prêtés par l'établissement à ces élèves débutants, qui n'ont aucune pratique parallèle à l'extérieur. Il s'agit d'une opportunité d'accès à une pratique musicale habituellement réservée aux catégories socioprofessionnelles plus aisées. Lors de la sélection, les élèves passent un entretien évaluant leur motivation et leurs capacités musicales (test d'écoute et de rythme, sans instrument). Pour l'enseignant qui nous présente l'atelier, cette restitution représente un moment exceptionnel, fruit d'un travail de longue haleine auprès des familles, car dans de nombreux cas, la pratique de la musique n'est pas du tout valorisée, encore moins pour les élèves filles.

5. AU QUOTIDIEN EN LYCÉE

Nous avons été reçus par le personnel du lycée IIS Ferrara qui accueille 700 élèves dont 30% environ sont d'origine étrangère (désignés comme « d'origine non italienne » par le personnel) : c'est beaucoup par rapport aux autres établissements

de même type. Ils ont constaté une augmentation de ce chiffre dans les 10 dernières années, au niveau des enfants de 2e génération d'immigrés et de primo arrivants. Les pays d'origine majoritairement représentés sont le Bangladesh, le Ghana, le Sri Lanka, la Côte d'Ivoire et un peu le Maghreb (Tunisie)

- l'inclusion de tous les élèves est une évidence dans le système italien (loi 104 de 1992) et donc dans l'approche pédagogique de tous les enseignants. Pas de différenciation entre les types d'élèves à besoins particuliers (en situation de handicap, en difficulté linguistique, etc)
- Le système italien prévoit des postes d'enseignants de soutien en fonction du nombre d'élèves en situation de handicap dans l'établissement. Comme ils ont la formation et le statut d'enseignants ils peuvent co-enseigner. Ils sont attribués à un élève et à toute sa classe. Ils peuvent aider tous les élèves suivant leurs besoins.
- La présence d'un élève porteur de handicap dans une classe a pour effet de réduire selon la loi, le nombre d'élèves de la classe à 20 maximum au lieu de 29.
- Il y a des cours d'italien langue seconde dans le lycée : avec 2 enseignants nommés (ou formés en plus de leur matière) qui donnent ces cours d'italien l'après-midi. C'est financé par le PNRR.
- Dans ce lycée le nombre moyen d'élèves par classe était de 15 à 20.
- Les élèves ayant des problèmes avec la langue italienne ont aussi une aide en classe fournie par l'enseignant.
- Les enseignants ont à leur disposition des outils / guides/ manuels qui les aident à faire de la différenciation dans leur matière. Ils font selon leurs propres compétences.
- Plusieurs projets ont été mentionnés pour favoriser l'intégration des élèves « d'origine étrangère », souvent issus de la 2ème génération d'immigrés, en particulier des projets culturels :
 - en Histoire de l'Art par exemple l'enseignante a décidé d'élargir le programme pour travailler non seulement sur l'Art italien mais aussi sur l'Art des pays d'origine des élèves. L'idée est, entre autres, de changer le regard sur les élèves étrangers et d'en faire des passeurs de connaissances.
 - Des projets d'engagement citoyen ont aussi été décrits, comme récolter des médicaments, ou rendre visite à des personnes malades.

- Des projets autour de la danse et de la musique.
- Un projet de jumelage avec une ville du Ghana (de nombreux élèves sont d'origine ghanéenne) avec notamment la création d'une Web radio sur des thèmes de la vie quotidienne ou des thèmes d'intérêt global comme les conséquences du changement climatique.
- Un projet de tags / peintures murales qui a beaucoup de succès auprès des élèves.
- Le tutorat entre élèves est encouragé.

Point à imiter/ travailler éventuellement :

- Un questionnaire est donné aux élèves pour savoir comment ils se sentent intégrés
- Ouverture culturelle sur les cultures de tous, dans les matières qui s'y prêtent (histoire, musique, LV, etc ...)
- Rendre tous les élèves acteurs en les impliquant dans des projets, activités scolaires divers.

Points de faiblesse

- Pas de suivi des élèves après les cours
- Cas de décrochages pour des élèves en grande difficulté.
- Communication avec les familles parfois difficile

Nous n'avons pas pu assister à un cours.

Ouverture internationale / projets futurs / perspectives :

- pas de projets Etwinning pour l'instant dans le lycée mais la Proviseure m'a laissé ses coordonnées et va en parler avec ses enseignants de langue.
- Il y a un projet Erasmus en préparation et ils cherchent un partenaire français. L'enseignant de «tourisme» (économie) qui est responsable va me recontacter.
- Un/ des projets inter niveaux pourrait être mis en place avec l'école primaire des Sieyes qui est une école ÉDIL

6. POLE ADMINISTRATIF/ COMMUNICATION AVEC LES FAMILLES

Concernant l'organisation du pôle administratif, le fonctionnement en établissement scolaire semble assez similaire à celui de la France. Le secrétariat élèves est séparé du secrétariat de direction, de l'intendance et de la direction. A titre d'exemple, il y avait 3 secrétaires dédiées aux élèves et 3 secrétaires de direction/RH dans le dernier établissement visité (l'Istituto Comprensivo Perez - Madre Teresa di Calcutta) qui regroupe environ 900 élèves de la maternelle, de l'élémentaire et du collège. Une des différences par rapport à notre organisation en France est que le pôle administratif peut être regroupé sur un site et mutualisé entre plusieurs établissements localisés à proximité. Cette tendance semble se généraliser de plus en plus.

Le secrétariat élève se charge des inscriptions, soit en mode numérique ou en format papier selon les établissements, et se rendent disponibles pour l'accompagnement des parents des élèves allophones. La plupart du temps, la barrière de la langue ne pose pas de problème majeur malgré les diverses origines des élèves allophones car les familles ont au moins l'un des deux parents qui arrive à communiquer en italien ou, à défaut, ils se font aider par une connaissance pouvant faciliter la communication. Il arrive plus rarement que le secrétariat ait recours à l'anglais comme langue intermédiaire car de nombreux migrants sont issus de pays pratiquant l'anglais (le Pakistan, l'Inde, le Ghana, le Sri Lanka et le Bangladesh...) Il y a également une notion d'entraide très marquée en Sicile de par le contexte historique et géographique : les élèves allophones qui sont bien intégrés aident à l'inclusion des nouveaux arrivants et facilitent la communication avec tous les interlocuteurs.

En matière d'équipement, chaque secrétaire dispose d'un poste informatique et d'un bureau individuel dans un espace partagé avec photocopieuse. Nous avons remarqué certains contrastes étonnants entre des locaux assez vétustes de façon générale et des salles de classes sans stores mais toutes équipées de TBI. Ils semblent également en avance sur certaines procédures administratives pour lesquelles ils ont généralisé l'utilisation de la signature électronique. Nous n'avons pas eu l'occasion d'observer les logiciels utilisés pour savoir s'ils ont recours à un logiciel de vie scolaire de type "Pronote". Ce n'est peut-être pas le cas dans la mesure où il n'y a pas de personnel de "Vie Scolaire" dédié et que l'appel et le suivi des absences est effectué par les enseignants, même au collège.

Les secrétaires ne passent pas de concours particulier pour être embauché(e)s mais doivent avoir un niveau bac et savoir utiliser l'outil informatique. Il ne leur est pas demandé de connaître une autre langue que l'italien pour exercer leurs fonctions (même dans le dernier établissement visité où ils accueillent 70% d'élèves d'origine étrangère) et il ne leur est pas proposé de formation dans ce sens une fois en poste. Concernant les périodes de congés, ils n'ont qu'1 mois de vacances en été et 2 semaines à Noël.

7. FORMATION DES PERSONNELS ÉDUCATIFS

Pour le secondaire, les **enseignants** passent un concours dans leur matière de spécialité pour le secondaire général, ou bien en bivalence pour les instituts professionnels et techniques (deux matières d'enseignement).

L'accent est mis sur l'inclusion dès la formation initiale des enseignants, même si cela reste sur un plan assez théorique.

Les enseignants peuvent bénéficier d'une formation continue en IL2 (Italien Langue Seconde) Depuis 2016, il existe un Capes ("classe di concorso") d'IL2.

Il existe également un concours pour devenir "**enseignant de soutien**", qui est présent en classe au prorata de la demande de soutien émanant d'un ou plusieurs élèves relevant du handicap. Ils représentent 20/30% de l'effectif enseignant dans les

établissements visités, ce qui est très important. Ce titre existe depuis 1975 dans le primaire, et depuis 1988 dans le secondaire.

Une classe dans laquelle aucun élève handicapé n'est présent se contentera de la présence du seul enseignant de discipline. Une classe comprenant plusieurs élèves en situation de handicap "lourd" pourra accueillir autant d'enseignants de soutien que d'élèves concernés. L'enseignant de soutien est en situation de "cotitolarità" ("cotitulaire") à la fois assigné à l'élève concerné, mais aussi à la classe dans son ensemble, afin de travailler sur l'inclusion par ces deux entrées.

Pour un des établissements visités, on a un ratio de 10 enseignants de soutien pour 29 élèves en situation de handicap. Leur présence permet également d'avoir un nombre limité d'élèves par classe.

"L'Assistant à l'autonomie et à la communication (ASACOM) est l'équivalent de nos AESH. Son service est de 21h/semaine. Il n'a pas de formation d'enseignant, mais un niveau Bac ou équivalent, et une formation de 500h. Il suit individuellement en classe l'enfant en situation de handicap, autour duquel sont organisées 3 réunions par an, appelées GOL (Gruppo Operativo di Lavoro, équivalent de nos ESS) avec le personnel éducatif, la famille et le personnel médical hors cadre scolaire. Lorsque la communication avec les camarades et l'enseignant s'avère difficile, l'assistant peut être amené à utiliser des techniques de Communication Augmentée Alternative (CAA), comme on nous l'a montré à l'école primaire : Pour un élève en situation d'autisme important, la trace écrite du groupe classe se fait en parallèle sur un cahier de feutre où sont collés découpages/productions graphiques et photos de classe.

"l'Assistant hygiénique personnel" (assistente igienico personale) est présent auprès de l'élève dont la situation de handicap particulière nécessite une aide humaine pour les besoins corporels ou la prise de repas.

Les établissements scolaires n'ont pas d'assistante sociale ou d'infirmière.

Le **"collaboratore scolastico"** s'occupe de la surveillance des couloirs, et de l'entretien des locaux. Personnel technico-administratif (ATA), il est sous l'autorité de l'intendance (DSGA). Il n'a pas à proprement parler de mission pédagogique, contrairement aux équipes de vie scolaire en France. Le poste est occupé par des personnes en situation de handicap (inclusion professionnelle relevant de la loi 104)

C'est bien l'enseignant italien, extrêmement polyvalent, qui s'occupe du pôle "vie scolaire" de l'établissement : Il relève les absences et communique avec les familles en cas d'absences prolongées, de mauvais résultats, ou de problèmes de comportement.

8. DIDACTIQUE ET METHODOLOGIE

PDP : Plan Didactique Personnalisé :

document pédagogique et didactique préparé sur la base des caractéristiques évolutives de l'élève présentant des troubles d'apprentissage spécifiques et / ou ayant

des besoins éducatifs spécifiques (BES) et visant à adapter le parcours scolaire à ses besoins de formation :

- élèves qui présentent une certification de trouble d'apprentissage spécifique, d'autre trouble spécifique du développement ou de déficit de l'attention et / ou d'hyperactivité ;

- élèves qui se trouvent dans une situation de désavantage socioculturel, linguistique et économique (besoin éducatif spécial) et signalés par l'équipe pédagogique sur la base de considérations psycho-pédagogiques et didactiques et/ou par tout opérateur de services sociaux.

Il est élaboré par les enseignants de la classe, également avec le soutien de spécialistes, en collaboration avec la famille, en début d'année scolaire ou chaque fois que nécessaire.

“Misura dispensativa e strumenti compensatori” : Il précise les mesures dispensatoires et les outils compensatoires adoptés par toute l'équipe d'enseignants pour aider l'élève dans le parcours d'apprentissage. Des contrôles périodiques sont attendus et des modifications et / ou des mises à jour peuvent être apportées chaque fois que nécessaire.

9. PARTENARIATS EXTERIEURS DES ÉTABLISSEMENTS

Le système éducatif italien se distingue du système éducatif français par une volonté très ancrée d'intégrer pleinement les élèves à besoins éducatifs particuliers dans les classes, et de les faire suivre par les personnels des établissements : les professeurs disciplinaires ou responsables de la classe en primaire, les professeurs de soutien, les ASACOM (équivalent des AESH en Italie), mais aussi les autres élèves de la classe qui perçoivent aussi ces élèves comme des élèves à besoins auxquels ils peuvent répondre. Aussi, le recours à des structures extérieures n'est pas la priorité des établissements. Tout au plus, nous avons pu avoir le témoignage d'appels à des structures ou des parents pour faire le relai auprès de certaines familles. Nous pouvons aussi noter que, sans s'appuyer sur des structures extérieures autres que les parents d'élèves ou les familles, les élèves mettent en avant leurs cultures et leurs parcours dans leurs établissements. Ce partage d'expériences et cette ouverture culturelle au sein de la communauté éducative sont largement favorisés par les professeurs, qui peuvent même en faire un sujet d'études en classe, sans d'autres recours que les élèves eux-mêmes.

Toutefois, de nombreuses structures concourent au meilleur accueil des migrants en Sicile. Il faut d'abord noter, dans une région encore très empreinte de catholicisme, un rôle important joué par l'Église dans l'accueil de ces populations.

Nous avons également pu rendre visite à l'association “MoltiVolti” qui travaille à l'accueil mais aussi à l'intégration économique des migrants. A l'image de ce qui peut se faire en France et dans notre académie (à Marseille ou à Briançon notamment),

cette association contribue à l'insertion des migrants par le travail, aussi bien dans ses propres structures (restaurant, glacier) qu'en les aidants dans leurs recherches et leurs démarches administratives. MotiVolti est une entreprise sociale qui promeut l'alimentation en tant qu'outil de dialogue entre les différentes personnes et cultures. L'association (comme souvent) prône l'ouverture des frontières, et est implantée au cœur d'un quartier populaire du centre-ville qui accueille beaucoup de migrants (le quartier de Ballaro à Palerme). Leur slogan : "notre pays, c'est l'endroit où nos pieds se posent". L'association s'attache à avoir une démarche responsabilisante des migrants comme de leurs partenaires, cherchant le juste milieu entre l'aide nécessaire et l'autonomie indispensable. Moltivolti est également le lieu où vit une dizaine d'autres associations qui travaillent sur le même thème.





Nous avons aussi pu noter que, dans l'enseignement supérieur, une université de Palerme était "réservée" aux migrants et leur donnait la possibilité de suivre des parcours qualifiants, y compris en prenant en compte les compétences acquises dans leur pays d'origine. C'est l'Université Unistra.

Enfin, si le recours à des partenaires extérieurs est peu présent dans ce que nous avons pu observer, il faut noter que les établissements n'écartent pas cette possibilité. Par exemple, un partenariat avec l'association "Life & Life" (association caritative d'aide aux étrangers) est à l'étude au lycée que nous avons visité.

C - Points communs et différences observés en termes de forces et de points de vigilance

	Forces	Points de vigilance/faiblesses
Points commun	<ul style="list-style-type: none"> -LPI / PAP (Piano Didattico Personalizzato) -AESH -La mallette des parents. En Italie possibilité d'aller plus loin dans la co-éducation (voir infra : différences/forces) 	<ul style="list-style-type: none"> -Manque d'heures de concertation/coordo. -surorientation en voie pro
Différences	<ul style="list-style-type: none"> -Un document unique en Italie : le PDP (utilisé pour tous les EBEP, en situation de handicap et/ou allophones). -Inclusion à 100% côté italien établie à partir des besoins (pas de différenciation NAI/2eme génération) -Utilisation des ressources humaines 	<ul style="list-style-type: none"> -Cantine peu utilisée (élèves qui vont en cours l'après-midi sont une minorité) -En Italie : Le "collegio docenti" est une instance décisionnelle sur le projet d'établissement et de formalisation de projets et assignation des "funzioni"

	<p>disponibles : les “enseignants de soutien” affectés en raison de la présence d'un élève handicapé, est rattaché à la classe pour la cointervention et permet une meilleure différenciation pour l'ensemble de la classe.</p> <p>-Bien-être perçu dans les établissements visités :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Dans la prise de parole des élèves, l'erreur n'est pas culpabilisante. - Ouverture au plurilinguisme qui valorise les compétences des élèves, et la collaboration entre élèves. - Existence de tutorat. <p>-Espace dédié à l'accueil des élèves avec handicaps ou familles. (Art 151.4 espace prévu dans les textes français)</p> <p>-Mallette des parents : dispositif national en France. Alors que dans l'établissement visité, l'atelier “diciAMOcelo” était un atelier destiné aux parents, pris en charge par une prof 20h/semaine, issu du projet d'établissement (heures de “potenziamento”)</p> <p>-Autonomie de l'établissement plus importante en Italie en termes de gestion des moyens (classes ouvertes/fermées, heures d'enseignement sur projet d'établissement, répartition des services)</p>	<p>strumentali” (par exemple : référent interculturelité, observatoire sur le décrochage)</p>
--	--	---

ACRONYMES ET SIGLAISONS

ASACOM : Assistente all'Autonomia e alla Comunicazione (AESH)

ATA Personnel Administratif, Technique et Auxiliaire, sous l'autorité de l'intendance (DSGA)

BES : (Élèves à) Besoins Éducatifs Spécifiques

CPIA : Centri Provinciali di Istruzione agli Adulti

CAA : Comunicazione Aumentativa e Alternativa

DSA : Disturbi Specifici di Apprendimento (Troubles d'apprentissage)

DSGA Direttore dei Servizi Generali e Amministrativi (intendant)

GOL Gruppo Operativo di Lavoro (ESS)

IC : Istituto Comprensivo (EPLÉ réunissant maternelle, élémentaire et collège)

IL2 : Italien Langue Seconde (équivalent du FLE/FLS en France)

MNA : Mineurs Non Accompagnés

NAI : Nuovi Arrivati in Italia (ENAF)

PDP : Piano Didattici Personalizzato

PNRR : Piano Nazionale di Ripresa e Resilienza (Plan de relance post Covid)